matin, deuxième classe et classes préparatoires de solfège (demoiselles) — mercredi 1er juillet, à sept heures 1/2 du soir, première classe de solfège (adultes) — vendredi 3 juillet, à 5 heures du matin, première classe de solfège (demoiselles) — samedi 4 juillet, à 7 heures 1/2 du soir, deuxième classe de solfège adultes et solfège des chanteurs — mercredi 15 juillet, à 8 heures du matin, instruments à archet, piano (hommes) — mercredi 15 juillet, à 2 h., premières classes de piano (femmes) — lundi 16 juillet, à 7 heures du soir, instruments à anches, flûte, clarinettes, cornets — mercredi 15 juillet, à 5 h., deuxièmes classes de piano, chant (femmes) — mercredi 18 juillet, à 7 heures du soir, instruments de cuivre — dimanche 19 juillet, classe d'harmonie.

Les épreuves de théorie et de flûte auront lieu dans les jours ci-dessus indiqués : Solfège (demoiselles) : 1re classe lundi 22 juin, à 5 h. 1/2 — 2e classe lundi 22 juin, à 6 h. 1/2 — Classes préparatoires lundi 22 juin, à 11 h. 1/2 — Solfège (adultes) 2e classe mardi 23 juin, à 7 h. 1/2 — 1re classe mercredi 24 juin, à 7 h. 1/2 — Solfège (garçons) mardi 23 juin, à 5 h. 1/2.

La distribution des prix est fixée au dimanche 26 juillet, à 12 heures du matin.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 13 juin 1903

Présidence de M. Georges Motte

Révision de la liste électorale de la Chambre de Commerce

La Chambre désigne M. Jean Bossut-Pichon pour faire partie de la Commission, chargée de réviser la liste électorale de la Chambre de Commerce.

Canada. — Du taxe de douane sur les produits allemands

En vertu d'un acte du Parlement Fédéral Canadien, du 16 avril dernier et d'une décision consécutive de M. le Ministère des Douanes, les marchandises *Allemandes ou dont la valeur constitutive principale serait d'origine allemande seront frappées à l'entrée au Canada d'une surtaxe de douane égale à un tiers des droits correspondants, pour chaque article édicté par le tarif canadien en vigueur.*

Cette surtaxe s'appliquera, sans exception, à toutes les marchandises saisies au douane au Canada, postérieurement au 30 juin courant et d'ici là, à toutes celles dont la commande ne remonterait pas à une date antérieure au 1 septembre.

Afin d'éviter toute difficulté pour le présent et pour l'avenir, à l'entrée en douane au Canada des marchandises provenant du continent autres que l'Allemagne et se soustraire l'efficacité de la mesure prise par ini, M. le Ministère des Douanes a prescrit des modèles des mentions qui devront être indiqués immédiat ajoutées sur les factures aux mentions de certification déjà nécessaires.

La mention supplémentaire applicable aux exportations de France et des Colonies françaises est la suivante :

« Whereas, German goods are subject to surtax *in Canada of certify that none of articles included* in this invoice are the produce or manufacture of Germany or that the duty value of none of said articles as produced in Germany and except of all articles opposite which the cost « Germany » is written on this invoice ».

Signature..... (Exporter).

Cette mention pourra être ajoutée comme dépêche classe de la formule habituelle de certification *du requérant sur la factura.*

En outre, pour renseignements à la connaissance de la Chambre de Commerce de Roubaix, M. Anatole Poindron, agent commercial du Gouvernement Canadien en France, 101, rue Réaumur à Paris, énumère toutes les marchandises assujetties à des droits de douane, à l'entrée au Canada, ayant cet objet d'exportations françaises au Canada pendant l'exercice douanier 1901-1902.

A cette occasion, M. Poindron exprime l'idée que la mesure prise par le Gouvernement Canadien peut être de nature à permettre un nouvel et considérable élan des exportations françaises au Canada. Il ajoute qu'il reste à la disposition tant de la Chambre de Commerce de Roubaix que des exportateurs de cette région pour toutes informations plus précises, détails de chiffres, spécifications de droits de douanes et autres renseignements utiles dans tous les cas particuliers.

La Chambre de Commerce de Roubaix prend note non-seulement de ces renseignements qu'elle tient publiquement des exportateurs de la circonscription qu'elle sont susceptibles d'intéresser.

Agrandissement du Port de Dunkerque

Communication est faite d'une lettre par laquelle M. le Président de la Chambre de Commerce de Dunkerque relatant l'opposition de la Chambre de Commerce de Roubaix pour que les travaux d'agrandissement du port de Dunkerque soient déclarés d'utilité publique.

La Chambre de Commerce de Roubaix confirmant ses précédentes délibérations exprime le vœu qu'en raison des grands intérêts nationaux qui s'attachent à l'agrandissement du port de Dunkerque, les travaux relatifs à cet agrandissement soient déclarés d'utilité publique et que, par suite, l'exécution en puisse être aussi prochaine que possible.

Réforme des « cases d'exonération des commissionnaires

Par lettre du 6 juin courant, le Syndicat des exportateurs de Marseille communique la pétition qu'il a adressée aux Travaux Publics, à fin de l'obtenir l'introduction, dans les cahiers des charges des Compagnies maritimes subventionnées, des dispositions décrétant de principe de la responsabilité des armateurs pour les fautes autres que les fautes nautiques commises par eux, par leurs préposés ou par leurs préposés.

Il sollicite l'appui de la Chambre de Commerce de Roubaix. Celle-ci estime que ce n'est pas en moment où notre marine marchande défend ses intérêts en milieu des plus grandes difficultés qu'il convient de lui imposer des conditions qui ne sont faites à aucune autre marine du monde ; elle regrette en conséquence de ne pouvoir donner satisfaction au désir exprimé par le Syndicat des exportateurs de Marseille.

A-bitrage international

M. d'Estournelle de Constant de Rebecque, rapporteur à la Chambre de Commerce de Roubaix le programme et la liste des premiers adhérents au groupe parlementaire de l'arbitrage international dont il est le président.

Ce programme essentiellement pratique est mûre, s'appuyant sur le texte même de la Convention de La Haye, n'a d'autre objet que de favoriser autant que possible, le recours à l'arbitrage et la conclusion d'accords directs entre les états en vue des progrès économiques et les découvertes de la science mettant chaque jour en relations plus rapprochées.

La Chambre s'y associe bien volontiers en espérant la voir que ces promoteurs voient leurs efforts couronnés de succès.

Téléphone. — Ligne directe Roubaix-Tourcoing-Fourmies

Par lettre du 22 juin dernier, le Directeur des Postes et Télégraphes du Nord donne l'assurance que les mesures sont prises pour que l'établissement du nouveau circuit téléphonique Roubaix-Tourcoing-Fourmies ne souffre aucun retard.

La Chambre prend note de cette promesse.

Rue de Wattrelos. — Rue Jean Jaurès

Ouverture de la voie intérieure.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle l'Administration de l'Ecole Nationale des Arts Industriels remercie la Chambre de Commerce de la détermination qu'elle lui a votée dernièrement.

Le Président : Georges MOTTE.

L'agrandissement du pont de Wattrelos. — Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, des travaux exécutés, en ce moment, sur pont de Wattrelos. On sait qu'il s'agit de l'agrandir et de transformer le pont-levis actuel en pont levant à mouvement hydraulique. *L'ouverture du pont sera portée de 5 mètres 20 à 6 mètres 97.*

Profitant du chômage du canal de Roubaix, qui doit durer un mois, du 15 juin au 15 juillet M. Omnès Lefebvre, entrepreneur, a donné quelques jours, démonter le pont-levis et démolir la partie des arches en maçonnerie qui ne doit pas servir. Le bief assèché sera rendu à la navigation le 15 juillet, mais le chômage peut ne sera terminé que dans deux mois environ. Monté sur quatre colonnes, il s'élèvera et s'abaissera verticalement.

Vol de beurre — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans le magasin de Mme Louise Nonquez Caron, marchande de beurre, rue de la Lys, 19, en passant par le sanitaire inférieur de la porte d'entrée qu'ils ont fracturée.

Ils ont dérobé 25 kilos de beurre, une somme de 2 fr. 50 contenue dans le tiroir du comptoir dans que l'argent se trouvait dans le compteur ; qui a 10 centimes.

La police a ouvert une enquête.

Un accidenté du travail d'Armentières. — Mercredi, vers après-midi, M. Oscar Nys, âgé de 45 ans, monteur de chaînes, demeurant à Wattrelos, rue du Sartel, passait boulevard d'Armentières, portant une glace sur l'épaule, lorsque, arrivé au coin du boulevard de la République, il fut heurté par le camion de M. Charles Palet, fleuriste, rue de la Redoute, dont une des roues lui écrase le pied gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lerat, le blessé fut transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu.

Accidents du travail. — M. Henri Plouy, 26 ans, demeurant à Croix, occupé chez M. Quint-Devallée, brasseur, s'est fait une entorse au pied droit.

— M. Emile Houres, 32 ans, homme de ville, demeurant rue des Charpentiers, 12, a eu le pied droit écrasé par la roue de la voiture de M. Freval Sibon.

Vol de canards. — Dans la soirée de dimanche dernier, deux canards appartenant à M. Eugène Vandamme, jardinier-chef, ont été dérobés au Parc Barbieux.

Tentative de suicide. — Hier après-midi, vers deux heures, le nommé Brion Jules, 50 ans, agent de renseignements commerciaux, demeurant, 32, rue de Cassel, dont les facultés mentales paraissaient affaiblies depuis quelques temps, a tenté de se suicider au Parc de Barbieux, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

L'arme avait été achetée quelques instants avant chez M. Provoyeur, boulevard Montesquieu.

C'est un employé d'octroi qui, entendant le coup de feu, a donné l'alarme.

Le blessé a été transporté sur un brancard à l'Hôtel-Dieu. Son état n'est pas grave.

ÉPICERIES : Galeries Lafayette

CROIX

Fête champêtre. — La Grande Harmonie de Croix donnera, dimanche prochain, de 5 à 7 heures du soir, un concert suivi de bal dans le magnifique jardin de l'estaminet du « Bon Frère », au bassin de l'Allumette, à Croix.

Le jardin sera illuminé à giorno. A 10 heures brillant feu d'artifices.

UNE LACHE AGRESSION

à Wasquehal

Mercredi, vers minuit, M. Georges Lechantre 35 ans, photographe et violoncelliste, Grande-Rue à Croix, revenait de lille où il venait de remplacer, dans un concert de la brasserie des Arts, un de ses camarades.

Vers minuit étant, alors qu'il passait à bicyclette sur la route du Petit-Wasquehal, entre Croix et Nous-en-Barœul, il fut brusquement attaqué par quatre individus qui le jetèrent en bas de sa machine.

L'un des agresseurs le frappa en plein visage à coups de canne-tête et lui brisa plusieurs dents. Les autres le rouèrent de coups jusqu'à ce qu'il perdit connaissance.

Revenu à lui vers deux heures du matin, le malheureux musicien, bien que souffrant beaucoup, parvint à regagner péniblement sa demeure où il arriva à trois heures du matin.

Mme Lechantre, qui est employée télégraphiste au bureau central de Roubaix, inquiète de n'avoir pas vu son mari rentrer, l'attendait avec impatience. Ou jugera donc son effroi en l'apercevant dans l'état lamentable que l'on soupçonne cette nouvelle agression aussi sauvage.

Mme Lechantre fit mander à la hâte M. le docteur Bernard, qui constata que le blessé avait des contusions multiples sur tout le corps. Son état est assez grave.

M. Sigoin, commissaire de police de Croix, a ouvert une enquête sur cette inqualifiable agression restée jusqu'ici assez inexplicable, attendu que les malandrins n'ont nullement cherché à dévaliser leur victime.

TOURCOING

ANNAPPES

Réunions de Commissions. — La Commission des finances se réunira vendredi, à six heures et demie du soir, pour l'examen des pièces comptables à soumettre à la prochaine réunion du Conseil.

— La Commission du bureau de bienfaisance se réunira samedi, à six heures et demie du soir. Ordre du jour de la réunion : comptes administratifs 1902 ; budget additionnel 1903 ; budget primitif 1903 ; questions diverses.

FLERS-BREUCQ

Interruption de circulation. — Par suite des travaux de pavage, la circulation des voitures sera interdite sur le chemin vicinal n° 2 (dit Bas-Chemin), entre l'estaminet du coin et Saint-Ghislain, du lundi 21 juin au jeudi 9 juillet prochain. Les véhicules devront se servir du chemin vicinal n° 3 (dit du Gringuier à Leu).

TOUFFLERS

La kermesse. — C'est dimanche prochain qu'a lieu la procession de la Fête-Dieu. A cette occasion, l'administration municipale a décidé de prolonger la retraite jusqu'à deux heures du matin, pour les journées de dimanche, lundi, et mardi.

LILLE

La mort du brigadier Sohier

Le rapport des médecins

Le rapport des médecins légistes vient de nous être communiqué, en voici les conclusions :

Conclusions,

Si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les détails relevés au cours de l'autopsie du brigadier, nous voyons qu'il en ressort deux points capitaux :

A. des traces de violences récentes.

B. des altérations organiques d'ordre pathologique, anciennes.

A. Les lésions traumatiques ne sont que peu apparentes à la surface. Elles sont profondes et consistent en suffusion du sang infiltré et coagulé siégeant sous la peau et quelquefois dans l'épaisseur des muscles. Elles sont nombreuses et ont toutes été produites pendant la vie.

On les rencontre à la tête, au dos, aux lombes et aux quatre membres.

D'une façon générale, elles occupent la face postérieure du corps.

Les lésions résultant de pressions énergiques et sont expliquées clairement par le piétin-ment. Nous ajoutons même que nous ne saurions les expliquer autrement.

B. Les lésions organiques antérieures à l'accident sont nombreuses : adipose généralisée, surcharge graisseuse et hypertrophie du cœur, adhérences cardio-péricardiques solides, adhérence totale du poumon gauche aux côtés.

Un sujet vigoureux et sain n'aurait peut-être pas succombé à la suite de pareils traumatismes ; mais Sohier se trouvait en état d'infériorité physique. Son cœur, notamment, malade depuis longtemps, n'a pu résister au choc traumatique.

Il ressort de ce document :

1° Que la mort du brigadier Sohier résulte des lésions produites par les coups *reçus dans la bagarre.*

2° Que les altérations organiques existaient antérieurement, ces lésions n'étaient pas de nature à provoquer la mort de l'agent, sans *les complications survenues dans son état,* qui, faute des bourrades et du piétinement dont il a été l'objet.

3° Qu'un adulte vigoureux n'aurait peut-être pas succombé.

Mais, sur ce point, les médecins ne sont même pas affirmatifs. Ils admettent la possibilité pour un homme sain de ne pas avoir succombé à la suite des coups reçus, mais ils n'osent pas certifier que, *même dans ce cas,* un homme sainement constitué, n'ayant aucune tare physique, aurait pu survivre aux chocs qui ont déterminé la mort du brigadier.

C'est ce que nous tenons à souligner.

Il apparaît de tout cela que si Sohier est mort, c'est bien par la faute des manifestants cléricaux.

Et la *Dépêche* ajoute même ce détail suggestif :

« M. l'abbé Delporte, qui se trouvait au premier rang, donnant le bras au R. P. Dupuis, a déclaré avoir vu à quelques mètres devant lui un gardien, petit, gros et pâle, qui donnait des ordres à sept ou huit hommes. Il a dit aux agents, en désignant M. Grousseau, qui était de l'autre côté du P. Dupuis : « Prenez garde, monsieur est un député. » Au moment du départ, il aperçut à ses pieds les jambes d'un homme étendu par terre, sans **voir si cet homme était un agent de police, et il passa au-dessus.** »

Admirable mouvement de charité évangélique ! Un homme est étendu sur le sol, va être piétiné par la foule. L'abbé l'enjambe avec tranquillité et continue son chemin, sans se soucier de ce qui va se passer : cet homme qu'une foule menace d'écraser.

Il est curieux de trouver un renseignement aussi précieux, aussi clair. Il lui ne saurions la flatter de sa franchise. Elle vient de nous révéler l'état d'âme d'un des chefs de la manifestation.

En résumé, le rapport des médecins est *clair. Les lésions ayant entraîné la mort s'résultent de pressions énergiques et sont expliquées clairement par le piétinement.* »

Voilà une conclusion qui ne laisse prise à *aucun doute, à aucune équivoque.*

Le public sait maintenant comment et par qui, a été provoquée la mort du brigadier Sohier.

Lettre de M. Bouchery au Maire

M. Bouchery, Conseiller municipal, adresse la lettre suivante à M. Delory.

Monsieur le Maire,

Dans la séance du Conseil de dimanche dernier, j'avais demandé que le Conseil vote l'envoi d'une lettre de condoléances à Mme Sohier, veuve du brigadier de police, mort en accomplissant son service d'ordre dans la manifestation cléricale de samedi dernier. Vous m'avez répondu : M. le Maire a trois sœurs et deux filles. Sohier étant toute naturelle, il n'y avait pas lieu de créer de précédent par l'envoi de cette lettre. Permettez-moi de regretter que le renseignement que vous m'avez donné, en réalité n'ait pas été très exact, puisque les médecins légistes concluent, au contraire, à une synco, à résultant de violences et d'émotion. Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous renouveler ma proposition faite en séance et vous prie d'y faire droit, puisque votre opposition venait de ce que la mort était naturelle.

Tamponné par un tramway. — Jeudi soir, vers une heure, le jeune Edouard Debond, âgé de 10 ans, demeurant rue de Lannoy, demeurant rue de Roubaix, 7, descendait d'un car place de la Gare, au moment où un autre tramway, qu'il n'aperçut pas, venait en sens inverse. Ce dernier le tamponna et le fit de nombreuses contusions sur jambes.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Beoust, le blessé a été reconduit chez ses parents.

Méprise de voleurs. — Pendant la nuit de mercredi à jeudi des malfaiteurs se sont introduits dans le bureau de M. Milliot, fabricant de cirage, rue St-Bernard, 57, dans l'espoir *dans* ses retourner avec les deux cents. Mais ils ont été trompés dans leur espérance, car mercredi soir, le comptable de M. Milliot avait eu soin d'emporter son tiroir-caisse. Les malfaiteurs ont emporté, pour tout butin, une boîte de pluma.

FINANCES

Paris, le 18 juin 1903.

Ferme, en début, le marché se montre par la suite bien reservé et finit en tendance irrégulière et même faible à quelques compartiments.

Les Fonds d'Etats font bonne contenance : Le 3 0/0 se retrouve à 97.35, l'Extérieure à 90.22, sur Chinoises fermes.

Les Sociétés de crédit ne présentent que peu de changement.

Au compartiment, les obligations Victoria-Minas sont recherchées à 382 fr. Ces titres ne paraissent pas avoir encore le niveau que leur assignaient leurs garanties et leur rendement remunérateur. Grande fermeté des Mines de Fuiola à 240 fr., Cassinga 58 et 58.50, Kokerain 30 fr.

Les Hauts-fours de la Corèze ont de nombreuses demandes entre 150 et 153.50. L'administrateur délégué est en ce moment à la Corèze et les ingénieurs Fougères est absolument reconnu tels que les ingénieurs l'avaient indiqué. Les schanillons prélevés établissent la bonne qualité du charbon et l'exploitation industrielle commencera en septembre, au bas mourant pour produire à la consommation de l'hiver.

Chemins Espagnols fermes.

LE SPORT

CYCLISME

La fête cycliste internationale du Nord-Touraine

C'est dimanche prochain 21 juin qu'aura lieu à Roubaix la grande fête cycliste internationale organisée par le Nord-Touraine. Elle promet de rapporter de nombreux cyclistes de la Belgique et de la région du Nord.

Rappelons-en le programme : de 5 h. 1/2 à 11 h. du matin, arrivée des sociétés au boulevard de Paris et au Parc de Barbieux ; de 1 h. à 1 h. 1/2 au Parc de Barbieux, rallie-paris (100 fr. au premier) ; 4-9 h., au road-point du Parc de Barbieux, carrousel vélocipédique (150 fr. de prix en cachets) ; à 11 h., cortège-défilé avec fanfares et fanions à travers les principales rues de la ville (100 fr. de prix en cachets) ; à 2 h., au road-point du Parc, départ et distribution des prix au Grand Théâtre-Hippodrome, boulevard Gambetta ; à 4 h., bataille du Grand-Théâtre agitation, et son à l'hippodrome, comme il avait été dit précédemment, sous la présidence d'honneur de M. Mimé, directeur, et M. Stelin, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Pendant le banquet, concert symphonique, et à 11heures du banquet concerts et concert vocal et instrumental avec le concours d'artistes renommés.

Pour le banquet : tenue de ville ou tenue cycliste.

Les organisateurs se sont assuré la participation de fanfares cyclistes et notamment de celle de Sewenghem-les-Courtrai qui compte vingt ans-ments.

A tous les points de vue le fête d'ensemble donc comme devant remporter un vif succès et les cyclistes qui y prendront part, qu'ils soient membres de sociétés vélocipédiques ou non, ne regretteront certainement pas leur déplacement.

GYMNASTIQUE

Union des Sociétés de gymnastique, d'armes et de tir de Paris

Le tirage de la tombola organisée par l'« Union des Sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Paris » aura lieu dimanche prochain, 21 juin, dans nos bureaux, 31 boul. de l'Ambassade, rue du Moulin.

Les numéros gagnants paraîtront dans les journaux de la région.

Les lots pourront être réclamés dès lundi chez M. Jules Vrémas, rue des Fabriques, 28, à Roubaix.

SPORT HIPPIQUE

Courses d'Auteuil du 18 juin. — Résultats

Prix de la Chaux. — Steeple-chase, à réclamer, 5.000 fr. Distance : 3.800 mètres.

1. Le Chabouisière, 65 kil. (Gadon), à M. E. Bachhof. — 2. Lorette, 60 (W. Pakes).

Prix de la Glacerie. — Steeple-chase, 5.000 francs. Distance : 3.600 mètres.

1. Le Bestiaire II, 66 1/2 (B. Roman), à M. G. Braquessac. — 2. Soutoir, 69 (L. Monk). F. — 3. Le Crive, 66 1/2 (Collier).

Prix Wild-Monk. — Course de haies, 20.000 francs. Distance : 2.800 mètres.

Rentrée du Lieuret. — 1. *Lorrenie, 60 (A. Finn).* — 2. Proconsul, 60 (Gauthrand).

3. Cap de Joux, 60 (F. Morris).

Prix Aquilon. — Steeple-chase, handicap, 3.500 francs. Distance : 3.800 mètres.

1. Ecoutez Charmant, 67 1/2 (F. Hall), à M. J. Arnhdonne. — 2. Tourbillon Girl (West) — 3. Doum Doum, 64 1/2 (Gildon.)

Prix du Mans. — Steeple-chase, 4.000 fr. Distance : 3.600 mètres.

1. Nivelet, 67 (Collier), à M. Frank Gardner. — 2. Léonidoss, 60 (W. Pakes) — 3. La Rousse, 60 (G. Brown).

Prix des Vénneurs. — Course de haies, handicap, 4.000 fr. Distance : 3.100 mètres.

1. Point du Jour, 71 (Aib. Johnson), à M. Jean Bern. — 2. Bérénhal Nial, 65 1/2 (F. Hall) — 3. Rodiere, 62 1/2 (A. Finn).

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grande Fanfare. — Voici le programme qui sera donné par la Grande Fanfare, le dimanche 21 juin, au Parc Barbieux.

Première partie

1. Allegro militaire, XXX. — 2. Fanal, fanfaisie, Gounod. — 3. Balounette, polka pour piston, Boisson — 4. Semiramis, fantaisie, Rossini.

Deuxième partie

5. Les Cadets, pas redoublé, Sousa — 6. France, ouverture, Bost — 7. Polka imitative avec chant, Henri Gedenne.

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'Été. — L'Harmonie du Grand-Plaisir, exécutera le dimanche 21 juin 1903, à 8 heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le Bienheureux, Allegro, XX. — 2. Fantaisie italienne, H. Sauer. — 3. Valse triste, Turina. — 4. Sardanapale, Fantaisie, F. Leroux. — 5. La Sourire, Redowa, Fèche. — 6. Le Bordelaise, polka pour 2 pistons, E. Mulot.

LES DUCASSES

Arrondissement de Lille

21 juin. — Sainte-Croix, Sacré-Cœur, Fives, Lambersart, Bondues, Wattrelos, Wavrin, Santes-en-Weppes.

CONVOCATIONS

Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers. — Le commandement aux sociétaires que la réunion générale, trimestrielle et obligatoire aura lieu dimanche prochain : 21 courant, au Café Delattre, à 4 h. 1/2 précises.

Ordre du jour :

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Situation financière de la société.

Projet de voyage à Hellemmes.

Acceptation de neuf membres participants.

La commission engage fortement les anciens sous-officiers faisant pas encore partie de la société à profiter de la réunion pour se faire inscrire dans le moment où leur sœur des secours en cas de maladie et une retraite pour le vieillesse.

Etat-Civil de Roubaix

Du 18 juin

Naissances. — Lucien Vossert, r. de Tournai 15 — André Aspen, r. Desbonnets 41 — Jacques Dsianoé, r. Vauban 8 — Maurice Seynave, Grande-Rue 59 — Henri Hedorpenkx, r. Jacquard, c. Dhalluin 9 — Henri Wallecan, pl. d'Amiens 6 — Andrée Poilet, r. de Lannoy, c. Boyeval 11 — Eugène Duquesne, boulevard de Champagne — Eugène Burgraeve, r. Blanchemaison — Trudine Lionet, r. Lafontaine 98.

Mariage. — Entre : Jules Hannesse, 35 ans, employé de commerce, r. de Fambre 15 et Adolphine Wallecan, 18 ans, sœur, r. Pierre-de-Roubaix 4.

Décès. — Cornélie Bonvin, 63 ans, r. prof. r. de Lille 7 — Jeanne Arbon, 21 ans, repasseuse, r. de la Providence 3 — Victor Dubosc, 7 mois, r. Turgot, 3 — Jules Dupuis, 7 mois, r. Turgot, 3 — Jules Dupuis, 7 mois, r. Turgot, 3 — Jules Dupuis